



IFAP

DEPOORTER-VAL DE LYS

labellisé «métiers de la santé et du social»

Cultiver le savoir, soigner l'avenir



Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture en apprentissage

Durée : 1 an

Fiche Formation :



Fonctions

L'auxiliaire de puériculture réalise, sous la responsabilité de l'infirmière, de la puéricultrice ou de la sage-femme, et en collaboration avec elles, des soins de prévention, de maintien, d'éducation à la santé et relationnels pour préserver ou restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Programme

5 blocs de compétences :

- ✓ Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- ✓ Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- ✓ Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- ✓ Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- ✓ Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Organisation de la formation

- Au cours de leur formation les apprentis ont deux stages de 5 semaines à réaliser :
 - ✓ Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades.
 - ✓ Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatre ou en structure d'aide sociale à l'enfance.
- Rythme de l'alternance :
 - ✓ **2 jours à l'IFAP Depoorter Val de Lys** (jeudi et vendredi)
 - ✓ **3 jours chez l'employeur**



Capacités requises

- RIGUEUR
- PATIENCE
- DOUCEUR
- ÊTRE À L'ÉCOUTE
- SAVOIR TRAVAILLER EN ÉQUIPE
- CRÉATIVITÉ
- CAPACITÉ D'ADAPTATION

Modalités d'admission :

- Etre âgé entre 17 ans et 29 ans résolus.
- Etre en possession du : Bac Pro ASSP ou Bac Pro SAPAT ou CAP AEPE (en apprentissage) ou DE A.S..
- Sur dossier et étude par la commission, puis entretien. Attention, le dépôt d'un dossier de candidature ne signifie ni admission systématique, ni inscription définitive. Les candidats sont présélectionnés sur la base du dossier. L'admission définitive des candidats sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT ou CAP AEPE en apprentissage ou DE A.S., à l'issue d'un entretien de sélection et à la signature du contrat d'apprentissage en crèche, multi-accueil, jardin d'enfants, maternité...



Lieu et contact

- Correspondance par mail : alternance@lycee-depoorter.com
- Contact téléphonique : 03.28.41.96.06 Poste 5
- Site internet : www.lycee-depoorter.com (Onglet Alternance)
- Adresse : 9 rue Depoorter – 59190 Hazebrouck

**Devenez
Auxiliaire de
Puériculture !**

